

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'interprétation du cerf de Virginie le lundi 3 mai 2021 à 19 h, à laquelle sont présents le maire, Roch Carpentier, les conseillers Gilles Courchaine et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair et formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée 2021-05-R11953**

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour 2021-05-R11954**

Mélanie Renaud appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021
  - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
5. Administration
  - 5.1 Dépôt lettre de démission conseillère siège no. 4
  - 5.2 Vote par correspondance
  - 5.3 Accès CléGC – Nathalie Lewis (Service Canada)
  - 5.4 Accès SELSC – Lorraine Fondeville (Service Canada)
6. Aménagement et urbanisme
  - 6.1 Avis de motion – projet de règlement modificateur concernant les honoraires pour l'émission de permis et certificats (Règlement no. 120, Chapitre XI)
  - 6.2 Adoption du projet de Règlement 318-21 : Règlement modificateur concernant les honoraires pour l'émission de permis et certificats (Règlement no. 120, Chapitre XI)
7. Transports
  - 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2020
  - 7.2 Offre de services fauchage
  - 7.3 Diminution de la limite de vitesse sur le chemin Principal – tronçon MTQ
  - 7.4 Abat-poussière
  - 7.5 Comité de sélection – poste d'opérateur de machinerie lourde et journalier
8. Loisirs, culture et bibliothèque
9. Responsabilité sociale
  - 9.1 Proclamation municipale « Semaine nationale de la santé mentale »
10. Environnement
  - 10.1 Marina au quai public
  - 10.2 Lavage de bateaux
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
  - 12.1 Mise à jour Coopérative du Vieux Clocher
  - 12.2 Permission installation d'un câble aérien (Bell)
13. VARIA
14. Correspondances
  - 14.1 Calendrier CHGA 2022

- 14.2 Demande de bourses – Centre d'éducation des adultes
- 14.3 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
- 14.4 Appui au projet de Land Art et accord que la MRC coordonne l'installation des œuvres dans le sentier pédestre des Chutes Rouges de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- 14.5 Appui MRCVG – Demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives »
- 15. Autres correspondances
- 16. Parole au public et période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Adoption des comptes et des procès-verbaux**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021 2021-05-R11955**

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2021-05-R11956**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 250 791,93 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	183 754,13 \$
Comptes à payer :	32 310,02 \$
Salaires :	34 727,78 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **3.0 Parole au public**

### **4.0 Incendie et sécurité publique**

### **5.0 Administration**

#### **5.1 Dépôt lettre de démission conseillère siège no. 4**

La secrétaire-trésorière dépose au conseil la lettre de démission de la conseillère au siège no. 4. Les membres du conseil en ont pris connaissance.

#### **5.2 Vote par correspondance 2021-05-R11957**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou

personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.3 Accès CléGC – Nathalie Lewis (Service Canada) 2021-05-R11958**

ATTENDU QUE Nathalie Lewis, directrice générale, secrétaire-trésorière soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau les documents requis pour l'inscription à CléGC ou tout autre portail de Service Canada et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

ATTENDU QUE Service Canada soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CléGC.

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à son inscription à CléGC et de transiger pour et au nom de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.4 Accès SELSC – Lorraine Fondeville (Service Canada) 2021-05-R11959**

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Lorraine Fondeville, représentant la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau à procéder à son inscription au SELSC ainsi que tout autre portail desservi par Service Canada.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **6.0 Aménagement et urbanisme**

### **6.1 Avis de motion – projet de règlement modificateur concernant les honoraires pour l'émission de permis et certificats (Règlement no. 120, Chapitre XI)**

## **2021-05-R11960**

Avis de motion est lancé par le conseiller Gilles Courchaine que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un règlement modificateur concernant les honoraires pour l'émission de permis et certificats (Règlement no.120, Chapitre XI).

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.2 Adoption du projet de Règlement 318-21 : Règlement modificateur concernant les honoraires pour l'émission de permis et certificats (Règlement no. 120, Chapitre XI) 2021-05-R11961**

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Projet de règlement numéro 318-21 : Règlement modificateur concernant les honoraires pour l'émission de permis et certificats (Règlement no.120, Chapitre XI).

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **7.0 Transport**

### **7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2020 2021-05-R11962**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 152 898 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Sylvie Leclair appuyée par Gilles Courchaine, il est résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **7.2 Offre de services fauchage 2021-05-R11963**

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à accepter l'offre de service de Services ADL Inc. pour le fauchage au taux horaire de 85 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **7.3 Diminution de la limite de vitesse sur le chemin Principal – tronçon MTQ**

La secrétaire-trésorière dépose au conseil la correspondance reçue du Ministère des Transports concernant la limite de vitesse sur le chemin Principal – tronçon MTQ. Les membres du conseil en ont pris connaissance.

### **7.4 Abat-poussière 2021-05-R11964**

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à engendrer les dépenses reliées à l'abat-poussière.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **7.5 Comité de sélection – poste d'opérateur de machinerie lourde et journalier 2021-05-R11965**

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu que le comité de sélection pour le poste d'opérateur de machinerie lourde et journalier soit formé de Gilles Courchaine, Nathalie Lewis et Benoit Major. Il est également résolu que le comité de sélection soit autorisé à procéder à l'embauche du candidat retenu.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.0 Loisirs, culture et bibliothèque**

### **9.0 Responsabilité sociale**

#### **9.1 Proclamation municipale « Semaine nationale de la santé mentale » 2021-05-R11966**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Environnement**

### **11. Hygiène du milieu**

### **12. Développement économique et touristique**

#### **12.1 Mise à jour Coopérative du Vieux Clocher 2021-05-R11967**

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale, Nathalie Lewis, à signer l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour le financement du projet d'habitation Coopérative de solidarité du Vieux Clocher.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **12.2 Permission installation d'un câble aérien (Bell) 2021-05-R11968**

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser Bell Canada à procéder à l'installation d'un câble aérien tel que présenté.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **13. VARIA**

### **14. Correspondances**

#### **14.1 Calendrier CHGA 2022 2021-05-R11969**

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de renouveler l'adhésion au calendrier CHGA 2022 au montant de 445 \$ plus taxes. Il est également résolu que cette dépense sera prise à même le poste budgétaire de publicité du C.I.C.V.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **14.3 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale 2021-05-R11970**

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, en appui aux 4

recommandations émise par le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé* et afin de demander une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.4 Appui au projet de Land Art et accord que la MRC coordonne l'installation des oeuvres dans le sentier pédestre des Chutes Rouges de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau  
2021-05-R11971**

CONSIDÉRANT que la MRC assurera la gestion et la promotion du projet;

CONSIDÉRANT que les artistes utiliseront la nature comme outil de création lors de la confection des oeuvres;

CONSIDÉRANT cette tendance d'art contemporain apportera une visibilité supplémentaire à nos infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera grandement à sensibiliser la population et les visiteurs sur l'importance de la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra à un plus grand nombre de citoyens de découvrir que le monde culturel se marie bien au monde du plein air.

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchaine appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'appuyer le projet de Land Art et accorde à la MRC la coordination de l'installation des oeuvres dans le sentier pédestre des Chutes Rouges de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**15. Autres correspondances**

**16. Parole au public et période de questions**

**17. Levée de l'assemblée**  
**2021-05-R11972**

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h20.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

---

Roch Carpentier  
Maire

---

Nathalie Lewis Directrice générale  
Secrétaire-trésorière